

l'automne dernier. Grâce au travail considérable accompli par M. Annan et son personnel, il a été possible de s'attaquer à la gestion de nouvelles et difficiles missions de maintien de la paix. Le personnel militaire a été considérablement renforcé. Les communications entre New York et le terrain ont été améliorées par la mise sur pied d'une permanence.

Le Canada se réjouit de ces initiatives, mais il reste toujours à assurer dans l'ensemble un commandement et un contrôle efficaces. Nous devons examiner la capacité de l'ONU d'organiser et de lancer de nouvelles missions; la capacité de respecter des filières de commandement et de décision claires entre le siège de l'ONU et la mission sur le terrain; et la capacité des forces de l'ONU sur le terrain, qui sont souvent composées de troupes de différentes nationalités, de coordonner leur action. L'étude de ces questions devrait nous aider à formuler une politique plus solide.

Le sujet de la formation, est d'une importance croissante. Comme nous le savons tous, le champ des activités de maintien de la paix s'est élargi de façon spectaculaire ces dernières années. Les missions d'aujourd'hui comprennent des policiers civils, des observateurs d'élections, des membres d'organisations humanitaires et bien d'autres spécialistes. C'est ce qu'on appelle parfois les activités de maintien de la paix de deuxième génération. Vu la multitude de tâches que sont maintenant appelés à accomplir les gardiens de la paix, je suis persuadé qu'il est nécessaire de repenser leur formation. D'ailleurs, le Secrétariat s'emploie actuellement à mettre au point des directives et du matériel de formation à cette fin. De nombreux États membres s'occupent également de cette question. À mon avis la théorie et les directives de base sur le maintien de la paix déjà élaborées par l'ONU fournissent un apport essentiel à nos discussions sur cette question.

En ce qui nous concerne, les Canadiens doivent apprendre les leçons de la Somalie, de Haïti et du Rwanda. C'est pourquoi mon gouvernement vient justement de fonder un centre de formation en maintien de la paix à Cornwallis, en Nouvelle-Écosse. Nous examinons actuellement ce qu'il convient de faire pour qu'il réponde le plus possible aux impératifs des rôles que joue le Canada dans le maintien de la paix et aux besoins de l'ONU. Nous voulons que cet établissement de formation soit ouvert aux Casques bleus de toutes les régions du monde. J'écouterai avec attention vos avis sur les meilleures façons de développer ce concept.

Enfin, même si elle ne figure pas à l'ordre du jour, j'aimerais aborder la question du financement des opérations de maintien de la paix. Il est évident que toutes les décisions que vous prendrez en dépendent. Le Canada estime que tous les États membres doivent acquitter leurs cotisations en entier et à